

Le Sivom du Canton d'Agde a été porteur de la compétence « Téléalarme », pour les communes d'Agde, Bessan, Marseillan et Vias de 1991 à 2016.

Les systèmes de téléalarme permettent le maintien à domicile des personnes bénéficiaires mais ils pèsent sur le budget des familles, malgré les dispositions d'aides financières mises en place par le Conseil Départemental. Pour leur venir en aide et en dépit des baisses de dotations attribuées aux communes par l'état, les municipalités affiliées ont continué à supporter, le coût de ce service déficitaire jusqu'au 31 décembre 2016.

Cependant, le vieillissement de la population de notre pays dû à l'évolution de sa démographie dans les dernières années, génère une augmentation des personnes dépendantes et crée des coûts supplémentaires sur le champs économique et social. Pour palier à un accroissement conséquent des demandes, un développement des services d'aide à domicile a dorénavant été anticipé.

Pour pérenniser cette assistance et pour qu'elle puisse évoluer en fonction des besoins des usagers, tous les abonnés favorables ont été indexés, progressivement, au réseau des nouveaux prestataires privés depuis le 1er janvier 2017.

Le 7 décembre 2017, lors du Comité Syndical du Sivom, les délégués ont validé, à l'unanimité, le bilan définitif de la compétence avec un solde positif de 524,85 € détaillé ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes
Maintenance du Pc Téléalarme (janvier à mars 2017)	985,44 €	
Facture téléphonique Pc 06/02/2017	56,57 €	
Facture téléphonique Pc 31/03/2017	56,57 €	
Facture téléphonique Pc 14/06/2017	56,57 €	
Vente du Pc Téléalarme à la Société SAPA		1 680,00 €
Totaux	1 155,15 €	1 680,00 €
BILAN		+ 524,85 €

La décision de restituer cette somme aux communes bénéficiaires a également été votée, à l'unanimité, lors de cette réunion, elles ont respectivement perçues les sommes suivantes :

Agde : 131,21 €
Bessan : 131,21 €
Marseillan : 131,21 €
Vias : 131,21 €

